



N° OJ : 139

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020

**Objet :** Culture et Tourisme.- Subsidies spécifiques.- Asbl Les Octaves de la Musique : 3.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Les Octaves de la Musique;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidies spécifiques pour un montant de 3.800,00 EUR du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Les Octaves de la Musique pour l'organisation de la cérémonie « Les Octaves de la Musique » édition 2020 réparti comme suit:

- 1) 1.900,00 EUR à l'article 56110/33202;
- 2) 1.900,00 EUR à l'article 76210/33202.

Annexes :